

Annexe 3 - Montants maximaux du complément indemnitaire annuel pour l'année 2024

Services centraux et services déconcentrés du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer  
Tous périmètres confondus

Programmes budgétaires 152, 161, 176, 216 et 354

	Groupe	Montant maximal pouvant être attribué individuellement au titre du CIA*
Corps des attachés	Groupe 1	1 860 €
	Groupe 2	1 660 €
	Groupe 3	1 560 €
	Groupe 4	1 460 €
Corps des infirmiers de catégorie A Corps des ingénieurs SIC Corps des ingénieurs ST	Groupe 1	1 860 €
	Groupe 2	1 660 €
	Groupe 3	1 460 €
Corps des conseillers techniques de service social	Groupe 1	1 860 €
	Groupe 2	1 660 €
Corps des assistants de service social	Groupe 1	1 460 €
	Groupe 2	1 340 €
Corps des secrétaires administratifs Corps des infirmiers de catégorie B Corps des contrôleurs ST Corps des techniciens SIC	Groupe 1	1 360 €
	Groupe 2	1 310 €
	Groupe 3	1 240 €
Corps des adjoints administratifs Corps des adjoints techniques	Groupe 1	1 240 €
	Groupe 2	1 200 €

\*Ce montant n'inclut pas le versement de la prime Jeux Olympiques et Paralympiques.